



Myriatics #2 – décembre 2015

Immigré, étranger, Belge d'origine étrangère : de qui parle-t-on ?

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde »

Albert Camus

Immigré, étranger ou Belge d'origine étrangère ? Ces termes sont souvent mélangés mais couvrent des réalités pourtant différentes. À l'occasion de la journée internationale des migrants 2015, Myria prend le temps de clarifier ces termes et de présenter quelques chiffres clés.

Les étrangers sont-ils tous des immigrés ?

Tous les immigrés sont-ils étrangers ?

Les **immigrés** se distinguent des **étrangers** par le fait que les premiers ont effectué une migration, alors que les seconds ont une nationalité différente que celle du pays dans lequel ils vivent, et peuvent n'avoir pourtant jamais changé de pays. Tous les étrangers ne sont donc pas des immigrés. Ces étrangers nés en Belgique et n'ayant jamais migré sont en fait des enfants d'immigrés, souvent qualifiés par les termes de deuxième ou troisième génération. Inversement, tous les immigrés ne sont pas étrangers. Depuis leur arrivée en Belgique, un nombre important d'entre eux ont en effet obtenu la nationalité belge. Ces deux populations se recoupent donc en partie, sans se superposer pour autant. En d'autres termes, il ne s'agit pas de populations totalement différentes, mais d'indicateurs différents :

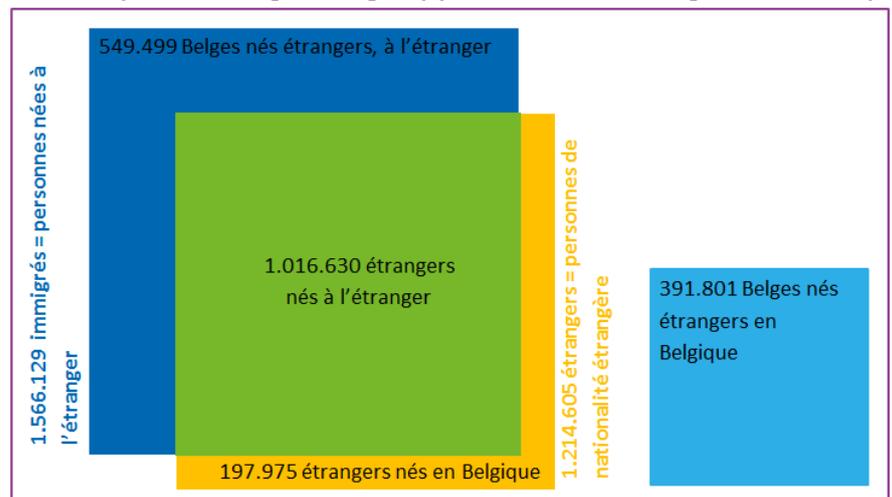
- Le critère retenu pour parler des **immigrés** est le *pays de naissance*,
- alors que celui qui permet de définir la **population étrangère** est la *nationalité actuelle*.

À côté de cela, certains ne sont ni étrangers ni immigrés, mais ont pourtant une origine étrangère : ils sont **nés en Belgique avec une nationalité étrangère, et ont entretemps acquis la nationalité belge**. Ce qu'ils ont de commun avec les immigrés et les étrangers, c'est leur *nationalité étrangère à la naissance*.

Ensemble, ces différents groupes de personnes représentent la **population d'origine étrangère**.

En Belgique, plus de 2 millions de personnes sur les 11,2 millions de résidents avaient une nationalité étrangère à la naissance, ce qui représente près d'un cinquième de la population. Parmi cette population d'origine étrangère, un peu moins de la moitié cumule les deux critères : environ un million de personnes sont de nationalité étrangère et sont nées à l'étranger (47%). Les personnes de nationalité étrangère nées en Belgique représentent près de 200.000 personnes (soit 9% de ces 2 millions d'étrangers à la naissance), 550.000 personnes sont des Belges par acquisition nés à l'étranger (26%), et les 390.000 restants sont des Belges par acquisition, nés en Belgique (18%).

2.155.905 personnes d'origine étrangère (ayant une nationalité étrangère à la naissance)



Des immigrés belges de naissance

Certains Belges sont nés avec la nationalité belge, mais ailleurs qu'en Belgique. *Stricto sensu*, il s'agit d'« immigrés », puisqu'ils ont effectué une migration pour résider aujourd'hui en Belgique. Pourtant, ils sont rarement

159.227
Belges, nés
Belges à
l'étranger

repris dans cette catégorie, et il ne font pas partie de la population d'origine étrangère, dans la mesure où leur nationalité de naissance est belge. Il s'agit notamment de Belges nés de parents belges expatriés ou en court séjour à l'étranger. Cette catégorie d'individus représente 160.000 personnes, soit 1,4% de l'ensemble des résidents en Belgique.

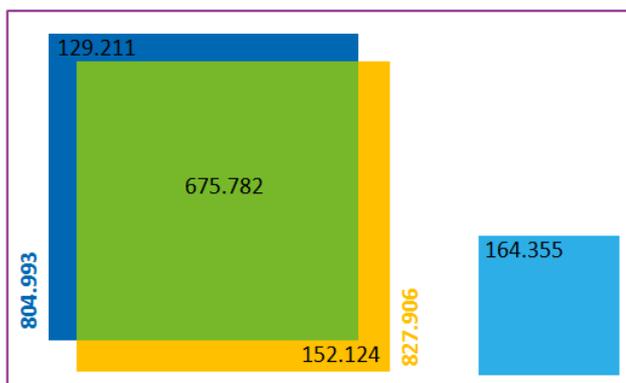
Les ressortissants européens sont majoritaires en Belgique

Cette typologie varie selon l'origine des personnes, et en particulier, on observe des différences importantes entre les pays de l'Union européenne et les pays tiers. Par comparaison aux ressortissants des pays tiers, les ressortissants européens sont majoritaires en Belgique, qu'il s'agisse de la population étrangère, d'origine

étrangère ou immigrée. Ainsi, les ressortissants de l'UE représentent 68% de l'ensemble des personnes de *nationalité étrangère* et 52% de la population d'origine étrangère. Les immigrés issus de l'UE sont également un peu plus nombreux que ceux en provenance des pays tiers (51%).

Ressortissants de l'UE-28

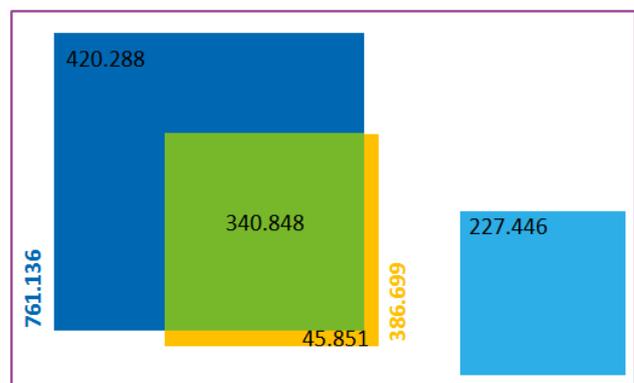
1.121.472 personnes d'origine étrangère



■ Belges par acquisition, nés à l'étranger
■ Etrangers nés en Belgique

Ressortissants des pays tiers

1.034.433 personnes d'origine étrangère



■ Etrangers nés à l'étranger
■ Belges par acquisition, nés en Belgique

Pour différentes raisons, les personnes originaires des pays européens demandent moins la nationalité belge que les ressortissants des pays-tiers. Leurs motifs de migration en Belgique sont souvent différents et leur volonté de s'y installer durablement peut-être moindre. Ils y ont également moins à gagner en termes de droits et d'opportunités : la libre circulation au sein de l'UE leur permet d'aller et venir dans les pays voisins sans devoir acquérir la nationalité belge. À l'inverse, les ressortissants des pays-tiers sont davantage contraints dans leurs mouvements et l'acquisition de la nationalité belge leur permet une plus grande mobilité, non seulement à l'intérieur de l'Europe, mais également ailleurs dans le monde.

Actuellement, le nombre de personnes immigrées est plus important que le nombre de personnes étrangères : on compte 1,5 millions d'immigrés en Belgique, contre 1,2 millions d'étrangers (au 1^{er} janvier 2014). Cela n'a pourtant

pas toujours été le cas. Avant les années 2000, le nombre d'étrangers s'élevait à 900.000 personnes, contre 760.000 personnes immigrées. En près d'un quart de siècle, la population immigrée a doublé, pendant que la population étrangère a augmenté d'environ 30%. Quant à la population d'origine étrangère, elle est en augmentation quasi constante depuis une vingtaine d'années, avec une croissance annuelle variant entre 1 et 5%.

Qu'en est-il des demandeurs d'asile ou des étrangers dont une procédure de régularisation est en cours ?

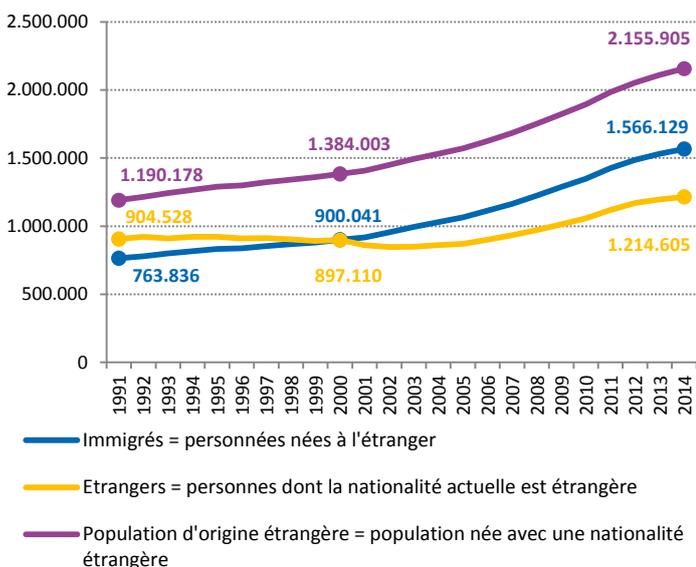
Les chiffres présentés dans ce Myriatics n'incluent pas ces différentes catégories de personnes, car les statistiques portent ici sur les personnes inscrites au registre national, ce qui n'est pas leur cas. Pour une définition et des chiffres clés sur ces personnes, voir :

- ✓ Myriatics#1 : <http://www.myria.be/fr/newsletters>
- ✓ Myria (2015) « Crise des réfugiés » : de qui parle-t-on ?, revue Espaces de liberté, n°443 : <http://www.laicite.be/>

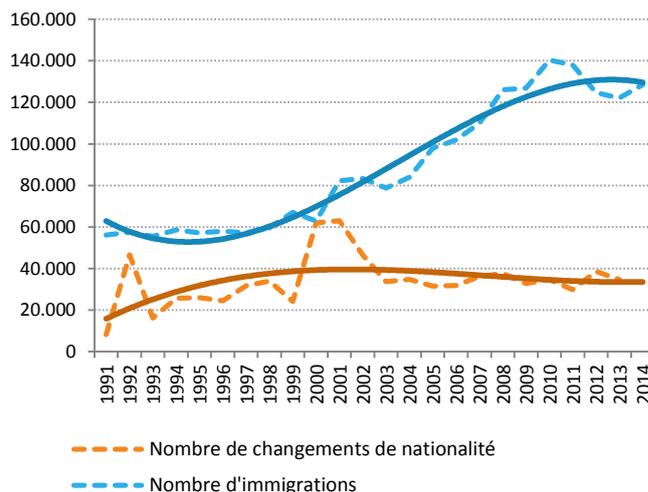
Qu'est-ce qui permet d'expliquer que le nombre d'étrangers n'augmente pas à la même vitesse que le nombre d'immigrés ? En réalité, le nombre d'étrangers a connu une phase de stagnation entre 1991 et 2000, et depuis une quinzaine d'années, il est de nouveau en légère hausse. C'est la combinaison des flux d'immigration et des changements de nationalité qui permet d'expliquer ces évolutions. On observe que le flux d'immigration, c'est-à-dire le nombre annuel d'entrées chaque année, est en forte

augmentation, surtout depuis les années 2000. Dans le même temps, le nombre d'acquisitions de la nationalité belge par des étrangers a connu une tendance à la hausse jusqu'au début des années 2000, alors qu'il est en stagnation depuis lors. Une forte immigration combinée à un nombre limité d'acquisitions de la nationalité belge engendre un nombre d'étrangers à la hausse, et inversement.

Évolution du nombre d'immigrés, d'étrangers et de personnes d'origine étrangère, 1991-2014



Évolution du flux d'immigration et des acquisitions de la nationalité belge, 1991-2014



Qui sont les plus nombreux : les Marocains, les Italiens ou les Polonais ?

Tout dépend de la définition et des indicateurs qui sont retenus. Par exemple, le Maroc est le premier pays d'origine des immigrés alors qu'il ne figure qu'en quatrième position au sein de la population de nationalité étrangère. À l'inverse, les personnes originaires d'Italie constituent le quatrième groupe parmi les immigrés, alors que les Italiens sont en première position parmi les personnes de nationalité étrangère.

En ce qui concerne la population d'origine étrangère (ou née étrangère), les Marocains, les Italiens, les Français, les Hollandais et les Turcs arrivent en tête du classement. Ensemble, ces cinq nationalités représentent plus de 50% de l'ensemble de la population d'origine étrangère.

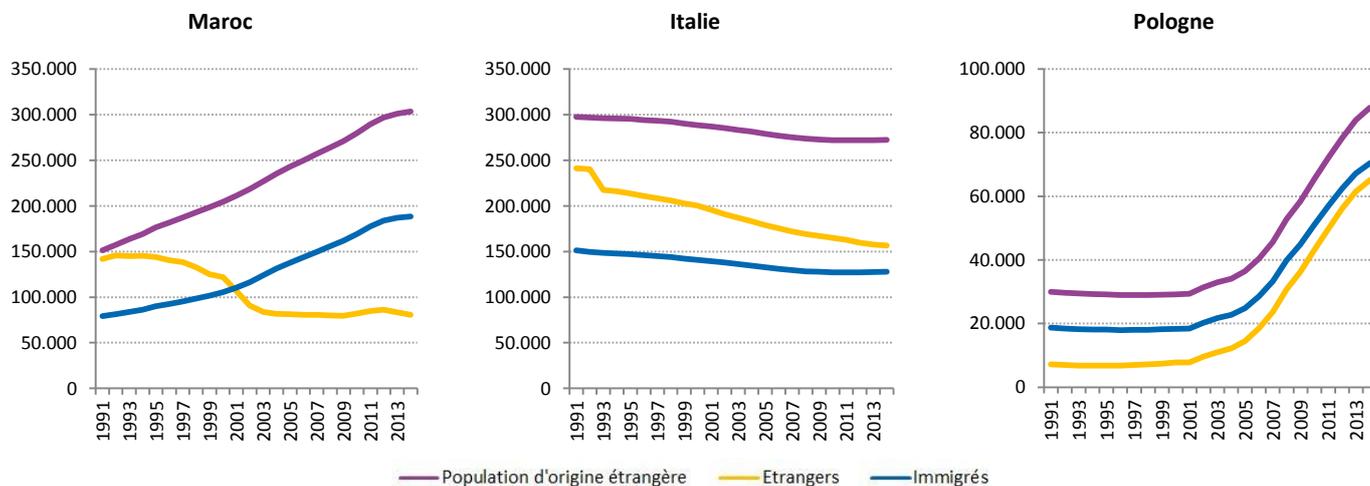
Les étrangers sont définis sur base de la nationalité actuelle, les immigrés sur base du pays de naissance et les personnes d'origine étrangère sur base de la nationalité à la naissance.

Les étrangers (nationalité actuelle)			Les immigrés (pays de naissance)			Les personnes d'origine étrangère (nationalité à la naissance)		
1	Italie	156.579	1	Maroc	188.437	1	Maroc	303.470
2	France	156.045	2	France	165.683	2	Italie	272.380
3	Pays-Bas	146.155	3	Pays-Bas	138.252	3	France	206.515
4	Maroc	80.720	4	Italie	127.949	4	Pays-Bas	177.132
5	Pologne	65.070	5	Turquie	95.781	5	Turquie	155.978
6	Espagne	57.417	6	Pologne	70.389	6	Pologne	87.864
7	Roumanie	56.688	7	Roumanie	58.634	7	Espagne	70.880
8	Portugal	41.199	8	Espagne	49.491	8	Roumanie	65.564
9	Allemagne	39.524	9	Allemagne	47.063	9	RD Congo	56.991
10	Turquie	36.841	10	RD Congo	44.074	10	Allemagne	56.167
	Total	1.214.605		Total	1.566.129		Total	2.155.905

Il est intéressant de mettre en évidence l'évolution de ces différents indicateurs pour trois nationalités emblématiques : les Marocains, les Italiens et les Polonais. Ces trois nationalités figurent parmi les six nationalités les plus représentées en Belgique pour les trois indicateurs présentés. Par ailleurs, elles permettent d'illustrer trois types de migrations assez différentes : les Marocains pour une migration relativement ancienne et issue des pays tiers, les Italiens pour une migration ancienne également, issue de l'UE-15, et les Polonais pour lesquels les flux migratoires ont fortement augmenté ces 20 dernières années et faisant partie des nouveaux États membres de l'UE. En ce qui concerne les Marocains, on observe au cours de ces deux dernières décennies une augmentation constante de la population d'origine marocaine, passant de 151.265 personnes en 1991 à 303.470 personnes en 2014,

elle a donc été multipliée par deux. Au cours de la même période, la population de nationalité marocaine a diminué et depuis le début des années 2000, elle est en stagnation. Une autre caractéristique importante de cette nationalité est le fait qu'on enregistre actuellement davantage de personnes nées au Maroc (peu importe leur nationalité actuelle) que de personnes de nationalité marocaine. La forme que prennent ces différentes courbes n'est pas exclusivement typique des Marocains : on observe par exemple le même type d'évolution pour les personnes d'origine turque, algérienne ou tunisienne. Les nombreuses acquisitions de la nationalité belge parmi ces populations permet d'expliquer la forme de ces courbes, et en particulier l'écart grandissant entre la population d'origine étrangère et la population de nationalité étrangère.

Évolution du nombre d'immigrés, d'étrangers et de personnes d'origine étrangère pour différentes nationalités d'origine, 1991-2014



En ce qui concerne les Italiens, on observe une stagnation voire une légère diminution pour l'ensemble des trois indicateurs. La population d'origine italienne est passée de 297.591 personnes à 272.380 personnes entre 1991 et 2014 (-8%), ce qui amène l'Italie derrière le Maroc en termes de classement. D'autres nationalités issues de l'UE-15 connaissent également une certaine stagnation (France, Pays-Bas, Allemagne), mais à la différence des Italiens, elles ne connaissent généralement pas de diminution. Notons par ailleurs l'écart important entre la population immigrée et la population d'origine étrangère (du simple au double), ce qui illustre bien le phénomène des personnes de seconde génération.

passée de 34.098 personnes en 2004 à 87.864 personnes en 2014, soit trois fois plus qu'en 1991. La proximité des courbes des différents indicateurs est typique d'une migration plus récente. On observe d'ailleurs une évolution similaire pour d'autres nouveaux États membres, comme pour les Roumains et les Bulgares.

L'évolution du nombre d'immigrés, d'étrangers et de personnes d'origine étrangère pour les principales nationalités d'origine présentes en Belgique est disponible via le lien suivant : <http://bit.ly/1OwaFsq>.

Enfin, les Polonais connaissent une augmentation récente et rapide de leur population en Belgique. Les trois indicateurs sont à la hausse depuis le milieu des années 2000, ce qui correspond à l'entrée de ce pays dans l'UE (2004). Alors que l'on comptait moins de 30.000 personnes d'origine polonaise jusqu'en 2003, cette population est

Une définition de la population « d'origine étrangère » qui ne va pas de soi

Le fait même d'identifier les personnes selon leur origine, au-delà de leur nationalité actuelle, ne va pas de soi. Deux principales tendances s'opposent à ce sujet. Certains considèrent qu'identifier et estimer la population d'origine étrangère risque de stigmatiser les personnes les plus sujettes à discrimination. D'autres, au contraire, préconisent cette méthodologie parce que, précisément, elle permet « d'améliorer la connaissance et l'objectivation du processus discriminatoire »¹.

Par ailleurs, il n'existe pas une seule façon de définir la population « d'origine étrangère ». Dans ce Myriatics, celle-ci regroupe les personnes ayant une nationalité étrangère à la naissance. Une définition plus large est parfois utilisée, incluant les personnes issues de la seconde génération qui sont nées avec la nationalité belge, mais dont l'origine des parents est étrangère (Monitoring socio-économique 2013 et 2015)².

Enfin, une partie des personnes ayant une origine étrangère échappe aux statistiques, en raison de leur double nationalité. En Belgique, l'enregistrement de la double nationalité n'est pas possible. Le fait de disposer de la nationalité belge en plus d'une autre nationalité d'origine implique automatiquement d'être comptabilisé parmi les Belges.

Source de données et remerciements :

L'ensemble des données présentées dans ce Myriatics sont tirées du Registre national/DG Statistic Belgium – traitement par le Centre de recherche en démographie (UCL) et Myria (1^{er} janvier 2014).

¹ Monitoring socio-économique (2013), Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, septembre 2013, p. 11.

Une actualisation (2015) est disponible:

<http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=44125>.

² Pour plus détails sur les différences de définitions, voir Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2013), Rapport statistique et démographique. Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, pp.128-149.

Take away

- ✓ En Belgique, plus de 2 millions de personnes sur les 11,2 millions de résidents avaient une nationalité étrangère à la naissance, ce qui représente près d'un cinquième de la population.
- ✓ Les *étrangers* sont définis sur base de la nationalité actuelle, les *immigrés* sur base du pays de naissance et les *personnes d'origine étrangère* sur base de la nationalité à la naissance.
- ✓ 160.000 personnes, soit 1,4% de l'ensemble des résidents en Belgique sont des « immigrés belges ». Ils ne figurent pas parmi les personnes d'origine étrangère puisque que ce sont des Belges, nés avec la nationalité belge à l'étranger.
- ✓ Par comparaison aux ressortissants des pays tiers, les ressortissants européens sont majoritaires en Belgique.
- ✓ Actuellement, le nombre de personnes immigrées est plus important que le nombre de personnes étrangères : on compte 1,5 millions d'immigrés en Belgique, contre 1,2 millions d'étrangers, mais cela n'a pas toujours été le cas.
- ✓ Le Maroc est le premier pays duquel sont issus les *immigrés* et les *personnes d'origine étrangère*, alors qu'il ne figure qu'en quatrième position en ce qui concerne la population de nationalité étrangère.
- ✓ Les Italiens, les Français et les Néerlandais sont les premières nationalités en ce qui concerne les personnes de nationalité étrangère.

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Myria travaille à rendre les derniers chiffres sur les migrations plus accessibles, compréhensibles et utilisables par tout un chacun. Pour cela, il rassemble et analyse des données provenant de sources diverses. De cette manière, il souhaite apporter une connaissance étayée des migrations aux décideurs politiques, aux scientifiques, aux médias et aux citoyens.

Myria travaille à rendre ces chiffres accessibles via son site web (www.myria.be) et présente des analyses détaillées dans *La migration en chiffres et en droits* ainsi que dans d'autres publications. Tous les trois mois, il diffuse **Myriatics**, la présente newsletters qui se focalise chaque fois sur un thème différent.

Myria promeut et soutient le monde académique dans la réalisation de recherches sur les flux migratoires. De nombreuses études ont ainsi vu le jour grâce au soutien de Myria.